|  |
| --- |
| **XXXX** *[n° de projet à 4 chiffres : à indiquer uniquement si un croquis a été déposé ou en cas de nouvelle validation[[1]](#footnote-1)]* **Titre** *[nom du projet]* |

**Page de couverture**

|  |  |
| --- | --- |
| Version du document | *Remplir* |
| Date | *Remplir* |
|  |  |
| Requérant (entreprise)[[2]](#footnote-2) | *Nom de l’entreprise (le cas échéant, conformément au registre du commerce)* |
| Nom, prénom | *Personne de contact au sein de l’entreprise* |
| Rue, no | *Remplir* |
| NPA, lieu | *Remplir* |
| Tél. | *Remplir* |
| Adresse e-mail | *Remplir* |
|  |  |
| Concepteur du projet (entreprise) | *Ne remplir que si le requérant n’est pas le concepteur*  *Nom de l’entreprise (le cas échéant, conformément au registre du commerce)* |
| Nom, prénom | *Ne remplir que si applicable* |
| Personne de contact en cas de questions (à la place du requérant) ? | Oui  Non |
| Tél. | *Ne remplir que si applicable* |
| Adresse e-mail | *Ne remplir que si applicable* |

**Demande**

Premier dépôt (art. 7 de l’ordonnance sur le CO2)

Nouvelle validation en vue d’une prolongation de la période de crédit (art. 8*b* de l’ordonnance sur le CO2)

Nouvelle validation en raison d’une modification importante (art. 11, al. 3, de l’ordonnance sur le CO2)

***Remarques relatives à l’utilisation de ce modèle***

*Termes utilisés voir* [www.bafu.admin.ch/uv-1315-f](http://www.bafu.admin.ch/uv-1315-f) *:   
communication = « Compensation des émissions de CO2 : projets et programmes », un module de la Communication de l’OFEV en sa qualité d’autorité d’exécution de l’ordonnance sur le CO2.*

* *Les différentes sections de ce modèle comportent des informations précises provenant des chapitres correspondants de la communication.*
* *Les passages gris en italique doivent être remplacés par les données appropriées* en noir *et* non italique.
* *Pour remplir les cases à cocher : clic droit de la souris (→ Propriétés), cocher « Case activée » au lieu de « Case désactivée » sous « Valeur par défaut », puis cliquer sur OK.*
* *Au besoin, rajouter des lignes dans les tableaux au moyen d’un clic droit de la souris (→ Insérer).*
* *Effacer la présente page.*

***Procédure de dépôt de la demande***

*Pour déposer correctement votre demande, il convient de procéder comme suit :*

1. *Signer le présent document dûment complété et l’envoyer par* ***poste****, sans les annexes, à l’Office fédéral de l’environnement OFEV, secrétariat Compensation, division Climat, 3003 Berne   
   (le cachet de la poste est considéré comme la date de dépôt de la demande)*
2. *Envoyer les documents suivants par* ***e-mail*** *à* [*kop-ch@bafu.admin.ch*](mailto:kop-ch@bafu.admin.ch)*:* 
   1. *Le présent document (en cas de scan : avec possibilité de recherche en plein texte) ;*
   2. *Rapport de validation de l’organisme de validation (si possible avec possibilité de recherche en plein texte) ;*
   3. *Annexes sous forme de fichiers séparés (si applicable, voir annexe de ce document).*

*[En dernier lieu : mettre à jour le champ « Sommaire »]*

Sommaire

[1 Données relatives au projet/programme 5](#_Toc124970995)

[1.1 Résumé du projet/programme 5](#_Toc124970996)

[1.2 Type et forme de mise en œuvre 5](#_Toc124970997)

[1.3 Emplacement du projet 6](#_Toc124970998)

[1.4 Description du projet/programme 6](#_Toc124970999)

[1.4.1 Situation initiale 6](#_Toc124971000)

[1.4.2 Objectif du projet/programme 6](#_Toc124971001)

[1.4.3 Technologie 6](#_Toc124971002)

[1.4.4 Respect des dispositions légales déterminantes 6](#_Toc124971003)

[1.4.5 Aspects spécifiques aux programmes 6](#_Toc124971004)

[1.5 Scénario de référence 7](#_Toc124971005)

[1.6 Calendrier 8](#_Toc124971006)

[2 Délimitation par rapport à d’autres instruments de politique climatique ou énergétique et évitement des doubles comptages 9](#_Toc124971007)

[2.1 Aides financières 9](#_Toc124971008)

[2.2 Interfaces avec des entreprises exemptées de la taxe sur le CO2 9](#_Toc124971009)

[2.3 Double comptage lié à d’autres indemnisations de la plus-value écologique 10](#_Toc124971010)

[3 Scénario de référence et réductions d’émissions attendues 11](#_Toc124971011)

[3.1 Marges de fonctionnement du système et sources d’émission 11](#_Toc124971012)

[3.2 Facteurs d’influence 11](#_Toc124971013)

[3.3 Fuites 12](#_Toc124971014)

[3.4 Émissions du projet/des projets inclus dans le programme 12](#_Toc124971015)

[3.5 Évolution de référence 12](#_Toc124971016)

[3.6 Réductions d’émissions attendues (ex-ante) 12](#_Toc124971017)

[3.7 Permanence du piégeage du carbone 13](#_Toc124971018)

[4 Preuve de l’additionnalité 15](#_Toc124971019)

[5 Structure et mise en œuvre du suivi 16](#_Toc124971020)

[5.1 Description de la méthode de preuve choisie 16](#_Toc124971021)

[5.2 Calcul ex-post des réductions d’émissions imputables 17](#_Toc124971022)

[5.2.1 Formules de calcul ex-post des réductions d’émissions obtenues 17](#_Toc124971023)

[5.2.2 Répartition de l’effet 17](#_Toc124971024)

[5.3 Collecte des données et paramètres 17](#_Toc124971025)

[5.3.1 Paramètres fixes 17](#_Toc124971026)

[5.3.2 Paramètres dynamiques et valeurs mesurées 17](#_Toc124971027)

[5.3.3 Plausibilisation des données et calculs 18](#_Toc124971028)

[5.3.4 Vérification des facteurs d’influence et de l’évolution de référence définie ex-ante 18](#_Toc124971029)

[5.4 Structure des processus et structures de gestion 19](#_Toc124971030)

[6 Divers 20](#_Toc124971031)

[7 Communication relative à la demande et signature 21](#_Toc124971032)

[7.1 Consentement 21](#_Toc124971033)

[7.2 Signature 22](#_Toc124971034)

[Annexe 23](#_Toc124971035)

# Données relatives au projet/programme

## Résumé du projet/programme

*Veuillez fournir ci-dessous un bref résumé du projet/programme et des projets inclus dans ce dernier (une phrase pour chacun des points suivants) :*

* *Type, forme de mise en œuvre et technologie utilisée (points 1.2 et 1.4.3)*
* *Situation initiale (point 1.4.1)*
* *Objectif du projet/programme (point 1.4.2)*
* *Scénario de référence (point 1.5)*
* *Description de la preuve de l’additionnalité (point 4)*
* *Description du suivi (point 5)*

## Type et forme de mise en œuvre

*Cf. Communication, 2.1 et Annexe L*

|  |  |
| --- | --- |
| **Type** | 1.1 Utilisation et évitement des rejets de chaleur  2.1 Utilisation plus efficace de la chaleur industrielle par l’utilisation finale  ou optimisation des installations  2.2 Augmentation de l’efficacité énergétique dans les bâtiments  3.1 Utilisation de biogaz[[3]](#footnote-3)  3.2 Production de chaleur par combustion de biomasse avec ou sans chaleur à distance  3.3 Utilisation de la chaleur de l’environnement  3.4 Utilisation de l’énergie solaire  3.5 Utilisation de courant électrique non dépendant du réseau  4.1 Changement de combustible dans des installations de production de chaleur industrielles  5.1 Amélioration de l’efficacité du transport de voyageurs et de marchandises  5.2 Utilisation de biocarburants liquides  5.3 Utilisation de biocarburants gazeux  6.1 Brûlage à la torche ou utilisation énergétique du méthane[[4]](#footnote-4)  6.2 Évitement du méthane généré par des biodéchets[[5]](#footnote-5)  7.1 Évitement et substitution de gaz synthétiques (HFC, NF3, PFC ou SF6)  ou du CO2  8.1 Évitement et substitution du N2O (principalement dans l’agriculture)  9.1 Piégeage du CO2 dans le bois  9.2 Piégeage du CO2 dans les sols[[6]](#footnote-6)  9.3 Piégeage du CO2 dans les matériaux non organiques[[7]](#footnote-7)  9.4 Piégeage du CO2 dans le sous-sol  Autre : *veuillez spécifier* |

*Ne cocher qu’un seul type de projet. En cas d’ambiguïtés, se référer à la communication. Le secrétariat peut également vous renseigner en cas de doute.*

**Forme de mise en œuvre**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Projet individuel | Regroupement de projets | Programme |

## Emplacement du projet

*Données sur l’emplacement du projet et brève description de la situation (si cela est pertinent, veuillez insérer une carte ou un plan du périmètre). Dans le cas de regroupement de projets, veuillez indiquer l’emplacement des différents projets. L’emplacement des projets est traité sous la forme d’un critère d’inclusion sous 1.4.5.*

*Description du périmètre des effets/des marges de fonctionnement du système des projets ou des projets inclus dans des programmes. Elle indique principalement les endroits où la réduction d’émissions[[8]](#footnote-8) peut être quantifiée. Si cela est pertinent, veuillez insérer un schéma.*

Canton : *Si le projet a lieu en Suisse, canton(s) dans le(s)quel(s) il est situé*

Pays : *Si le projet a lieu à l’étranger, pays dans lequel il est situé*

## Description du projet/programme

### Situation initiale

*Description de la situation actuelle*

### Objectif du projet/programme

*Description du projet/du programme, ainsi que des projets inclus dans ce dernier, et de la façon dont le projet ou les projets inclus dans le programme visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.*

### Technologie

*Veuillez décrire brièvement la technologie utilisée et expliquer dans quelle mesure elle correspond à l’état actuel de la technique.*

*Si cela est pertinent, veuillez insérer un schéma.*

*S’il existe des fiches de produits ou des feuilles de données techniques, veuillez les fournir à l’annexe A1.*

### Respect des dispositions légales déterminantes

*Veuillez décrire brièvement dans quelle mesure le projet/programme est conforme aux dispositions légales (par exemple l’ordonnance sur la protection de l’air ou l’ordonnance sur la protection contre le bruit).*

*Veuillez insérer la version utilisée de la loi sur le CO2, de l’ordonnance sur le CO2, et de la communication :*

|  |  |
| --- | --- |
| Version de la loi sur le CO2 | *Remplir* |
| Version de l’ordonnance sur le CO2 | *Remplir* |
| Version de la communication | *Remplir* |

### Aspects spécifiques aux programmes

*Pour les programmes, veuillez ajouter au moins les éléments suivants en plus des informations fournies sous 1.4.3*:

* *description de la mesure dans laquelle les projets poursuivent un objectif commun alors même qu’ils ne font pas tous appel à la même technologie (si applicable)*
* *description des acteurs impliqués*
* *informations sur la structure du programme (rôles, coordination de la mise en œuvre)*
* *description du processus d’inscription et d’inclusion de projets dans le programme (fournir le formulaire d’inscription à l’annexe A1 et décrire le processus d’inscription)*
* *description d’un projet représentatif par technologie. S’il n’existe pas encore de projet, un exemple de projet doit être décrit*
* *liste des critères d’inclusion des projets avec une description détaillée de la façon dont ces critères sont appliqués (vérification et garantie de leur respect) dans le tableau ci-dessous. Les critères figurant déjà dans le tableau correspondent aux critères minimaux devant être développés ; ils devront, s’il y a lieu, être modifiés et complétés en fonction des spécificités du programme concerné.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère d’inclusion** | **Application** | **Preuve** |
| Le projet est réalisé en Suisse | *Vérification de l’emplacement des différents projets* | *Adresse, cartes* |
| Le projet n’est pas réalisé pas dans une entreprise exemptée de la taxe sur le CO2 | *Définir comme condition de participation* | *Formulaire, contrat lors de l’inscription* |
| Les réductions d’émissions obtenues ne sont pas valorisées autrement | *Définir comme condition de participation* | *Formulaire, contrat lors de l’inscription* |
| Les réductions d’émissions obtenues dans le cadre de projets inclus dans des programmes sont transférées à l’organisme responsable du programme | *Définir comme condition de participation* | *Formulaire, contrat lors de l’inscription* |
| Le projet peut être classifié comme relevant d’un des types de projets inclus dans le programme (si applicable) | *L’organisme responsable du programme vérifie la technologie utilisée.* | *La vérification faite par l’organisme responsable du programme a été documentée* |
| Les paramètres nécessaires au calcul des réductions d’émissions obtenues dans le cadre d’un projet inclus dans un programme peuvent être mesurés ou, dans le cas de modèles d’impact, plausibilisés par des mesures | *Comparaison des caractéristiques du projet avec la méthode de calcul et définition des exigences requises* | *Formulaire, contrat lors de l’inscription, les justificatifs relatifs aux données mesurées (ou à la plausibilisation) peuvent être présentés dans le cadre du suivi* |
| *Autres* |  |  |

## Scénario de référence

*Comment évolueraient hypothétiquement les émissions sans la réalisation du projet/programme ? L’objectif du projet/programme peut-il être atteint par d’autres biais ? Si oui, comment ? Description d’au moins deux évolutions alternatives. Un scénario au moins doit présenter un bilan de CO2 moins favorable que celui visé par l’objectif du projet/programme.*

## Calendrier

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Jalons | Date | Remarques spécifiques |
| Début de la mise en œuvre  *Cf. communication 2.6.1* |  | *Dans le cas de programmes, il faut faire une distinction entre le début de la mise en œuvre du programme et celui des différents projets. S’il s’agit d’un regroupement de projets : données sur le début de la mise en œuvre des différents projets.* |
| Début du suivi  *Cf. communication, 3.5* |  | *Pour les programmes, veuillez indiquer le début de l’effet du premier projet.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nombre d’années | Remarques spécifiques |
| Durée du projet/programme *(en années)* |  | *Durée à partir du début de la mise en œuvre.*  *Pour les programmes, veuillez également indiquer la durée (de l’effet) des différents projets.*  *S’il s’agit d’un regroupement de projets, la durée de chaque projet doit être indiquée séparément.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Date | Remarques supplémentaires |
| Début de la 1re période de crédit  *Cf. communication, 2.6.2* |  | *S’applique aux programmes : les programmes ont une période de crédit ; les projets inclus dans des programmes n’ont pas de période de crédit.* |
| Fin de la 1re période de crédit |  |
| Périodes de crédit supplémentaires | | |
| Début de la 2e période de crédit :  *Cf. communication, 3.8* |  | *Remplir la partie « Périodes de crédit supplémentaires* *» s’il s’agit d’un rapport concernant une prolongation de la période de crédit. Dupliquer cette partie et la rajouter ci-dessous s’il s’agit d’un rapport concernant la 3e période de crédit ou une période supplémentaire.*  *Si non pertinente, supprimer la partie « Périodes de crédit supplémentaires ».* |
| Fin de la 2e période de crédit |  |

# Délimitation par rapport à d’autres instruments de politique climatique ou énergétique et évitement des doubles comptages

## Aides financières

*Cf. communication, 6.2 et 8*

Le projet/programme ou les projets inclus dans ce dernier bénéficie-t-il d’aides financières (attendues ou accordées)[[9]](#footnote-9)?

Oui

Non

*Si oui :*

* *Déclaration : Veuillez indiquer l’origine de la ou des aides financières attendues ou accordées (p. ex. programme d’encouragement cantonal) et le montant probable de celle-ci.   
  Il faut indiquer séparément les « prestations pécuniaires à fonds perdu de la Confédération, des cantons ou des communes, destinées à encourager les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique ou la protection du climat » ; celles-ci impliquent une répartition de l’effet (cf. communication, 8).  
  Les justificatifs correspondants doivent être fournis à l’annexe A2.*
* *Remarque concernant le calcul de rentabilité : toutes les aides financières attendues ou accordées doivent être prises en compte. Répartition de l’effet : Veuillez indiquer comment s’effectue la répartition de l’effet pour les prestations pécuniaires à fonds perdu : quelle est la procédure choisie ? Cf. communication, 8.2 et annexe E (outil Excel).*

*Le calcul de la répartition de l’effet doit être documenté au point 3.6 du présent document.*

*Remarque : si le projet/programme bénéficie de « prestations pécuniaires à fonds perdu de la Confédération, des cantons ou des communes, destinées à encourager les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique ou la protection du climat », il y a lieu de fournir un justificatif relatif à la répartition de l’effet lors du dépôt de la demande d’enregistrement du projet/programme. Au cas où ce justificatif n’aurait pas été remis, le projet ne peut pas être enregistré. Si le financement envisagé est encore en discussion, il est nécessaire qu’un justificatif soit signé par la collectivité publique et le requérant avec la répartition de l’effet prévue (ou la clé de répartition prévue) pour le cas où le financement serait effectivement alloué.*

## Interfaces avec des entreprises exemptées de la taxe sur le CO2

Le projet ou les projets inclus dans le programme comportent-ils des interfaces avec des entreprises qui sont exemptées de la taxe sur le CO2 ?

*Remarque : ce genre d’interface existe notamment quand le projet ou les projets inclus dans le programme fournissent de la chaleur à une entreprise exemptée de la taxe sur le CO2 (Cf.  ordonnance sur le CO2,art. 5, al. 1, let. c.).*

Oui

Non

*Si oui :*

* *Veuillez décrire la situation en 2 à 3 phrases et nommer les entreprises concernées.*

*Remarque : Pour les projets de compensation avec des interfaces avec des installations qui sont exonérées de la taxe sur le CO2 avec un objectif d'émission selon l'article 67 de l'ordonnance sur le CO2, l'interface avec l'obligation de réduction doit être contrôlée chaque année. Pour cela, un monitoring annuel est également nécessaire pour le projet de compensation. Le rapport de monitoring et le rapport de vérification du projet de compensation doivent être remis en même temps que le monitoring annuel de l'obligation de réduction, jusqu'au 31 mai de l'année suivante (art. 9, al. 7 de l'ordonnance sur le CO2).*

## Double comptage lié à d’autres indemnisations de la plus-value écologique

Est-il possible que les réductions d’émissions obtenues soient également recensées de manière quantitative et/ou imputées ailleurs (= double comptage ; cf. art. 10, al. 8 de l’ordonnance sur le CO2) ?

Oui

Non

*Si oui :*

*Veuillez décrire en 2 à 3 phrases la situation ainsi que les activités visant à éviter le double comptage de par l’existence d’autres indemnisations de la plus-value écologique. Veuillez en outre indiquer comment il convient de concevoir le plan de suivi afin d’éviter tout double comptage.*

# Scénario de référence et réductions d’émissions attendues

## Marges de fonctionnement du système et sources d’émission

*Cf. communication, 5*

**Marges de fonctionnement du système**

*(doivent correspondre à la description ou au schéma présenté sous 1.3)*

*Brève description des marges de fonctionnement du système pour le projet, ou les projets inclus dans le programme ; fournir au moins une représentation graphique[[10]](#footnote-10).*

*Supprimer l’exemple et le remplacer par votre propre schéma :*

Marges de fonctionne-  
ment du système

Source 1

CO2

Source 2

CH4

Combustible

Électricité

Chaleur

**Sources d’émissions directes et indirectes**

*(Cf. communication, 5.1)*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Source | Gaz | Présent | Justification / description |
| Émissions du projet ou des projets inclus dans le programme | *Description* | CO2 | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |
| *Description* | CH4 | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |
| *Description* | N2O | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |
| *Description* | *autre* | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |
| Évolution de référence du projet ou des projets inclus dans le programme | *Description* | CO2 | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |
| *Description* | CH4 | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |
| *Description* | N2O | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |
| *Description* | *autre* | *oui / non* | *Source d’émission directe ou indirecte*  *Description* |

## Facteurs d’influence

*Cf. communication, 5.2*

*Identification et description des facteurs susceptibles d’avoir une influence sur les émissions du projet ou des projets inclus dans le programme), ou encore sur l’évolution de référence.*

## Fuites

*Cf. communication, 5.1*

*Brève description des transferts possibles d’émissions et de leurs quantifications, ou alors brève explication indiquant pourquoi aucun transfert n’est attendu.*

## Émissions du projet/des projets inclus dans le programme

*Cf. communication, 5.3*

* *Formule de calcul des émissions du projet/des projets inclus dans le programme*
* *Explication des hypothèses posées pour les paramètres (fournir les justificatifs à l’annexe A3)*
* *Calcul des émissions du projet/des projets inclus dans le programme*

## Évolution de référence

*Cf. communication, 5.2*

* *Comment les sources d’émission et les facteurs d’influence du scénario de référence évoluent-ils par rapport au scénario du projet/programme ?*
* *Formule de calcul de l’évolution de référence*
* *Explication des hypothèses posées pour les paramètres (fournir les justificatifs à l’annexe A3)*
* *Calcul de l’évolution de référence*

## Réductions d’émissions attendues (ex-ante)

*Cf. communication, 5.4*

* *La manière dont les valeurs des différents paramètres nécessaires à l’estimation des réductions d’émissions attendues sont estimées ou calculées n’a pas besoin d’être précisée. Le secrétariat Compensation recommande cependant l’utilisation de la même méthode que celle prévue pour la détermination des réductions d’émissions effectives lors du suivi en appliquant aux paramètres des valeurs hypothétiques appropriées.*
* *Réductions d’émissions attendues = les émissions attendues selon l’évolution de référence moins les émissions attendues pour le projet, moins les fuites.*
* *Explication des hypothèses posées pour les paramètres (fournir les justificatifs à l’annexe A3).*
* *Démonstration que la méthode de calcul et les différentes hypothèses choisies ne conduisent pas à une surestimation des réductions d’émissions (principe de conservativité, cf. Communication 2.4).*
* *Le cas échéant (cf. 2) : calcul de la part des réductions d’émissions obtenues susceptible de donner lieu à des attestations (répartition de l’effet).*
* *Calcul de la réduction d’émissions attendue (compte tenu d’une éventuelle répartition de l’effet).*
* *Programmes : indication séparée du nombre de projets attendus et des réductions d’émissions attendues par projet. Inscrire dans le tableau ci-dessous les valeurs correspondant aux sommes des projets attendus.*
* *Le tableau doit couvrir toute la période de crédit ; même si à son début, encore aucune réduction n’est obtenue. Le début de l’effet admis pour l’estimation doit lui aussi être déterminé pour des questions de compréhensibilité.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Année civile de la période de crédit[[11]](#footnote-11)  Début de l’effet admis : jj.mm.aa | Évolution de référence attendue (en t d’éq.-CO2) | Émissions attendues pour le projet[[12]](#footnote-12)  (en t d’éq.-CO2) | Estimation des fuites (en t d’éq.-CO2) | Réduction d’émissions attendue (en t d’éq.-CO2) |
| 2022 |  |  |  |  |
| 2023 |  |  |  |  |
| 2024 |  |  |  |  |
| 2025 |  |  |  |  |
| 2026 |  |  |  |  |
| 2027 |  |  |  |  |
| 2028 |  |  |  |  |
| 2029 |  |  |  |  |
| 2030 |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Pendant la période de crédit (= somme des années civiles) |  |  |  |  |
| Sur toute la durée du projet |  |  |  |  |

Explications concernant les hypothèses posées pour la répartition des émissions sur les différentes années civiles :

* *L’ampleur des réductions d’émissions attendues dépend, en particulier pour la première année civile de la première période de crédit, du début admis de l’effet 🡪 veuillez documenter les hypothèses afin qu’il soit possible de déterminer, lors de l’examen ultérieur des changements intervenus par rapport à la description du projet/programme, les modifications d’émissions dues exclusivement à des retards.*
* *Les années suivantes, des retards peuvent également entraîner des modifications des émissions (p. ex. lors de l’extension d’un réseau de chauffage à distance). Pour évaluer ces modifications, il est essentiel de connaître les principales hypothèses sur lesquelles repose l’estimation ex-ante des émissions.*

## Permanence du piégeage du carbone

*Cf. communication, 2.5*

*Pour les projets de piégeage du CO2, démonstration de la permanence du stockage du carbone.*

# Preuve de l’additionnalité

*Cf. communication, chap. 6*

**Analyse de l’additionnalité**

*Décrivez pourquoi la délivrance d’attestations pour les réductions d’émissions obtenues est déterminante pour la réalisation du projet, du programme ou des projets inclus dans ce dernier.*

**Analyse de rentabilité**

*Cf. communication, 6.3*

* *Calcul de la rentabilité du projet, du programme ou des projets inclus dans ce dernier, avec et sans le produit présumé de la vente des attestations*
* *Explication des hypothèses posées pour les paramètres (fournir les justificatifs à l’annexe A4)*
* *Analyse de sensibilité*

**Explications concernant les autres obstacles au projet**

*(facultatif)*

*Cf. communication, 6.3.1*

*Si cela est pertinent, veuillez exposer les facteurs non monétarisables faisant obstacle à la réalisation du projet, du programme ou des projets inclus dans ce dernier.*

**Pratique usuelle**

*Cf. communication, 6.4*

*Indiquer en quoi, sans le produit de la vente des attestations, le projet, le programme ou les projets inclus dans ce dernier, ne correspondent pas à la pratique usuelle.*

# Structure et mise en œuvre du suivi

*Cf. communication, chap. 7*

## Description de la méthode de preuve choisie

*La méthode de preuve des réductions d’émissions obtenues décrit comment sont calculées a posteriori les réductions d’émissions obtenues pendant la période de crédit (ex-post). Cette méthode n’est pas forcément la même que celle utilisée sous 3.6 pour le calcul ex-ante des réductions d’émissions attendues.*

*La description de la méthode de preuve doit résumer brièvement les points 5.2 à 5.4 du présent document, c’est-à-dire :*

* *tous les paramètres*
* *la procédure de collecte des données*
* *les méthodes de calcul utilisées*
* *la structure et l’organisation du suivi*
* *si applicable, le suivi scientifique envisagé (cf. Communication, 10)*

*Elle devrait en outre contenir au moins un schéma des points de mesure prévus (si applicable) ainsi que des informations sur le début prévu du suivi (qui coïncide généralement avec le début de l’effet).*

*La description contient également la démonstration que la méthode de calcul et les différentes hypothèses choisies ne conduisent pas à une surestimation des réductions d’émissions.*

*Si le suivi repose sur des sondages (échantillonnage), les critères sur lesquels repose le choix de l’échantillon doivent être énumérés. Il faut montrer jusqu’à quel point la méthode d’échantillonnage choisie permet d’exclure, avec un degré de certitude suffisant, une erreur d’appréciation importante de la réduction d’émissions annuelle.*

*Si un suivi scientifique (cf. Communication, 10) est envisagé, les informations suivantes doivent être fournies :*

* *l’objectif de l’accompagnement scientifique ainsi que les bases scientifiques sur lesquelles il repose ;*
* *l’état actuel des connaissances, y compris les données statistiques nécessaires pour déterminer l’incertitude de mesure ;*
* *les informations relatives à l’évaluation et à l’interprétation des données relevées ainsi que des informations quant à leur utilisation pour calculer les réductions d’émissions ou le stockage ;*
* *la durée estimée de l’accompagnement scientifique nécessaire ;*
* *la preuve que les personnes et les institutions chargées de l’accompagnement bénéficient des connaissances techniques nécessaires, par exemple au moyen de publications scientifiques évaluées par les pairs, d’expériences avec diverses mesures ou méthodes de mesure ainsi que des connaissances des technologies utilisées ou d’autres justificatifs ;*
* *la preuve de l’indépendance et de l’absence de conflits d’intérêts potentiels aussi bien du requérant que des personnes et institutions en charge de l’accompagnement scientifique ;*
* *Le financement ou le cofinancement de l’accompagnement scientifique. Il convient notamment d'informer sur l'utilisation des ressources financières et humaines publiques et privées.*

*Pour les programmes, il faut en outre ajouter au moins les éléments suivants :*

* *méthode utilisée pour prouver que tous les projets remplissent les critères d’inclusion visés au point 1.4.5 du présent document,*
* *explications relatives à la collecte et à l’enregistrement des données de suivi des projets.*

*Des informations plus détaillées peuvent être fournies à l’annexe A5.*

## Calcul ex-post des réductions d’émissions imputables

### Formules de calcul ex-post des réductions d’émissions obtenues

*Veuillez insérer ici les formules complètes de calcul des réductions d’émissions obtenues (= émissions selon l’évolution de référence, moins les émissions effectives du projet, moins les fuites) et indiquer, avec une description succincte, les différents paramètres de la formule (description détaillée des paramètres sous 5.3).*

*Il faut indiquer explicitement, pour chaque formule, à la fois les paramètres dynamiques à mesurer (p. ex. la consommation de chaleur) et les paramètres fixes (p. ex. le facteur d’émission de l’huile de chauffage) et les hypothèses ex-ante relatives à l’évolution de référence. Tous les paramètres utilisés dans les formules doivent être indiqués séparément au point 5.3, et vice versa.*

### Répartition de l’effet

*Si des aides financières ou des indemnisations sont perçues :*

*Procédure adoptée pour le calcul des réductions d’émissions effectives compte tenu de la répartition de l’effet. (Description claire de la part des réductions d’émissions obtenues susceptibles de faire l’objet d’attestations.)*

## Collecte des données et paramètres

*Veuillez énumérer toutes les données et tous les paramètres qui doivent être collectés selon la description du projet/programme et les hypothèses posées pour le scénario de référence. Une distinction doit être établie entre les paramètres fixes (inchangés tout au long de la période de crédit) et les paramètres/valeurs mesurées dynamiques.*

### Paramètres fixes

* *Ces paramètres sont fixés une seule fois, dans le cadre de la décision concernant l’adéquation, pour toute la période de crédit (p. ex. facteurs d’émission, rendements, facteurs de correction).*
* *Veuillez remplir entièrement le tableau ci-dessous pour chaque paramètre des formules mentionnées sous 5.2.1.*
* *Des informations plus détaillées peuvent être fournies à l’annexe A5.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Paramètre**[[13]](#footnote-13) |  |
| Description du paramètre |  |
| Unité |  |
| Source des données |  |

### Paramètres dynamiques et valeurs mesurées

* *Exemples : production de chaleur mesurée, combustible consommé, biodiesel vendu*
* *À l’étranger, la part des recettes provenant de la vente des attestations internationales qui revient aux personnes mettant en œuvre les mesures doit être défini comme paramètre dynamique.*
* *Veuillez remplir entièrement le tableau ci-dessous pour chaque paramètre des formules mentionnées sous 5.2.1.*
* *Des informations plus détaillées peuvent être fournies à l’annexe A5.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Paramètre dynamique /Valeur mesurée** [[14]](#footnote-14) |  |
| Description du paramètre/de la valeur mesurée |  |
| Unité |  |
| Source des données |  |
| Instrument de relevé / instrument d’analyse |  |
| Description de la procédure de mesure |  |
| Procédure de calibration |  |
| Précision de la méthode de mesure |  |
| Intervalle des mesures |  |
| Responsable |  |

### Plausibilisation des données et calculs

*Description du contrôle de la plausibilité (processus) des données collectées figurant sous 5.3.2 et des réductions d’émissions calculées (exemple : indiquer quelles sont les autres données utilisées pour comparer les données collectées dans le cadre du suivi). Une description par paramètre dynamique.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Paramètre dynamique /Valeur mesurée**[[15]](#footnote-15) |  |
| Description du paramètre / de la valeur mesurée |  |
| Unité |  |
| Source des données |  |
| Type de plausibilisation |  |

### Vérification des facteurs d’influence et de l’évolution de référence définie ex-ante

*(si applicable)*

*Si des facteurs d’influence concernant l’analyse de la rentabilité ou l’ampleur des réductions obtenues sont indiqués au point 3.2 de la description de projet/de programme, il convient de les lister dans le tableau ci-dessous et de décrire comment ces facteurs et leur évolution sont vérifiés dans le cadre du suivi (processus et paramètres à relever), pour autant qu’une vérification soit prévue et que les facteurs d’influence ne soient pas considérés comme étant constants tout au long de la période de crédit. La méthode de vérification et, le cas échéant, la méthode d’adaptation de l’évolution de référence définie ex-ante doivent être décrites dans le suivi.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Facteur d’influence**[[16]](#footnote-16) |  |
| Description du facteur d’influence |  |
| Mode d’action sur les émissions du projet ou des projets inclus dans le programme, ou encore sur l’évolution de référence |  |
| Adaptation prévue de l’évolution de référence  *Quand et dans quels cas est-elle adaptée ? Comment ?* |  |
| Source des données |  |

*Des informations plus détaillées peuvent être fournies à l’annexe A5.*

## Structure des processus et structures de gestion

*Cf. communication, 7.1*

**Processus de suivi**

*Veuillez décrire brièvement les processus et structures concernant les aspects suivants :*

* *collecte des données ;*
* *pour les programmes : processus de gestion des projets et saisie et sauvegarde des données de suivi relatives aux projets ;*
* *contrôle de la plausibilité des données du suivi du projet ou des projets inclus dans un programme (cf. 5.3.3) ;*
* *établissement du rapport de suivi ;*
* *assurance qualité (principe du double contrôle lors de la collecte des données et de l’élaboration du rapport de suivi) ;*
* *archivage des données.*

*Des informations plus détaillées peuvent être fournies à l’annexe A5.*

**Assurance qualité et archivage**

* *description des pratiques de contrôle des données et paramètres à collecter (contrôle qualité)*
* *processus d’archivage des données*

**Responsabilité et dispositifs institutionnels**

|  |  |
| --- | --- |
| Collecte des données | *Nom de l’entreprise / personne*  *Fonction (si connue)* |
| Auteur du rapport de suivi | *Nom de l’entreprise / de la personne (si connu)*  *Fonction (si connue)* |
| Assurance qualité | *Nom de l’entreprise / personne*  *Fonction (si connue)* |
| Archivage des données | *Nom de l’entreprise / de la personne (si connu)*  *Fonction (si connue)* |

# Divers

*Veuillez indiquer ici tout autre élément pertinent qui n’aurait pas été traité plus haut dans le document (p. ex. informations concernant la coordination du projet). Si vous n’avez pas d’autre élément à indiquer, laissez ce chapitre vide.*

# Communication relative à la demande et signature

Le requérant accepte que le secrétariat Compensation puisse communiquer et échanger des documents avec les parties suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Concepteur du projet | oui | non |
| Organisme de validation | oui | non |
| Canton d’implantation | oui | non |

## Consentement

L’OFEV peut publier les documents suivants s’ils ne compromettent ni le secret d'affaires ni le secret de fabrication (art. 14 de l’ordonnance sur le CO2).

*Veuillez contacter les tiers dont les secrets de fabrication ou d’affaires pourraient être touchés, afin de coordonner la publication des documents avec eux.*

*En signant la déclaration de consentement à la publication des documents (éventuellement avec caviardages), vous confirmez que les secrets de fabrication ou d’affaires de tiers sont respectés. Les données non caviardées sont publiées par l’OFEV, à l’exception des données personnelles (p. ex. raisons sociales, noms et adresses de personnes).*

*Les réductions d’émissions attendues par année ne sont pas considérées comme des secrets de fabrication ou d’affaires.*

En sa qualité de représentant de toutes les personnes concernées, le requérant donne son accord pour la publication des documents suivants concernant le projet de réduction des émissions (« projet de compensation ») sur le site Internet de l’OFEV.

|  |
| --- |
| Acceptation de la publication *(veuillez cocher ce qui convient)*  Je donne mon accord pour la publication du document (présente description du projet/ programme). Celui-ci ne compromet pas le secret d’affaires ni le secret de fabrication ni ceux de tiers. Je confirme avoir contacté les tiers concernés ; selon eux, le présent document ne contient ni secret d’affaires ni secret de fabrication. Je donne mon accord pour la publication de mes données de contact.  Je donne mon accord pour la publication d’une version caviardée du document qui ne compromet ni le secret d’affaires ni le secret de fabrication. Je confirme avoir contacté les tiers concernés et avoir caviardé ce document avec leur accord. Les tiers concernés sont d’accord avec la publication de la version partiellement caviardée de ce document. Cette version caviardée figure à l’annexe A6. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Document | Version | Date | Organisme de contrôle et mandataire |
| Rapport de validation (y c. checklist) | xxx | jj.mm.aaaa | *[Organisme de contrôle]*  (sur mandat de *[mandataire]*) |
| Acceptation de la publication *(veuillez cocher ce qui convient)*  Je donne mon accord pour la publication du document. Celui-ci ne compromet pas le secret d’affaires ni le secret de fabrication ni ceux de tiers. Je confirme avoir contacté les tiers concernés ; selon eux, le présent document ne contient ni secret d’affaires ni secret de fabrication.  Je donne mon accord pour la publication d’une version caviardée du document qui ne compromet pas le secret d’affaires ni le secret de fabrication. Je confirme avoir contacté les tiers concernés et avoir caviardé ce document avec leur accord. Les tiers concernés sont d’accord avec la publication de la version partiellement caviardée de ce document. Cette version caviardée figure à l’annexe A7. | | | |

## Signature

Par sa signature, le requérant s’engage à fournir des informations exactes. Toute déclaration volontairement erronée relative aux aides financières est passible de poursuites.

|  |  |
| --- | --- |
| Lieu, date | Nom, fonction et signature du requérant |
|  |  |

*Le cas échéant, seconde signature*

|  |  |
| --- | --- |
| Lieu, date | Nom, fonction et signature du requérant |
|  |  |

# Annexe

*Toutes les annexes du rapport de suivi ne doivent être transmises au secrétariat que sous forme électronique via des applications web (aucun support de stockage ne doit être envoyé par la Poste ; en cas de volume de données important, veuillez-vous enquérir des possibilités de transfert par e-mail auprès du secrétariat).*

*Les annexes A6 et A7 doivent être transmises uniquement si la case autorisant la publication d’une version caviardée a été cochée sous 7.1. Les documents caviardés doivent si possible être fournis au format pdf avec possibilité de recherche en plein texte.*

*Dans ce document, veuillez indiquer uniquement le nom du fichier correspondant qui sera transmis par e-mail au secrétariat pour le dépôt de la demande.*

1. Documents relatifs aux données et à la description fournis sur le projet/programme et les projets inclus dans ce dernier (p. ex. feuilles de données techniques, début de la mise en œuvre)

*Aucun / Nom du fichier joint à l’e-mail destiné au secrétariat [effacer ce qui ne convient pas]*

1. Documents relatifs à la délimitation par rapport à d’autres instruments (p. ex. aides financières, doubles comptages, répartition de l’effet)

*Aucun / Nom du fichier joint à l’e-mail destiné au secrétariat [effacer ce qui ne convient pas]*

1. Documents relatifs au calcul des réductions d’émissions attendues  
   *Aucun / Nom du fichier joint à l’e-mail destiné au secrétariat [effacer ce qui ne convient pas]*
2. Documents relatifs à l’analyse de rentabilité

*Aucun / Nom du fichier joint à l’e-mail destiné au secrétariat [effacer ce qui ne convient pas]*

1. Documents relatifs au suivi

*Aucun / Nom du fichier joint à l’e-mail destiné au secrétariat [effacer ce qui ne convient pas]*

1. Version caviardée de la description du projet/programme

*Aucune / Nom du fichier joint à l’e-mail destiné au secrétariat [effacer ce qui ne convient pas]*

1. Version caviardée du rapport de validation

*Aucune / Nom du fichier joint à l’e-mail destiné au secrétariat [effacer ce qui ne convient pas]*

***Liste des modifications***

*(modifications par rapport à la version v6.1 / janvier 2023)*

* *Simplification du titre de la communication*
* *Mise à jour des références à la communication*
* *Suppression du type de projet 6.3*
* *Ajout de la liste des versions des bases légales applicables (point 1.4.4)*

1. *Décision de l’OFEV concernant l’adéquation* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Si le requérant change en cours de projet, l’OFEV doit en être informé par écrit.*

   Avant de remplir ce modèle, veuillez vérifier si la présente version est bien la version la plus actuelle. Celle-ci se trouve à l’adresse [www.bafu.admin.ch/compensation](http://www.bafu.admin.ch/compensation) [↑](#footnote-ref-2)
3. Cette catégorie concerne les projets/programmes qui consistent à produire du biogaz dans des installations de méthanisation agricoles ou industrielles et qui permettent non seulement d’éviter des rejets de méthane (=catégorie 6), *mais aussi* d’obtenir des attestations liées à l’utilisationde ce biogaz sous forme de chaleur ou à son injection dans le réseau de gaz naturel. Si le projet/programme ne consiste qu’à produire de l’électricité rétribuée au titre de la RPC et qu’il ne génère des attestations que pour son volet relatif à l’évitement de méthane, il doit être inscrit sous le type 6.2. [↑](#footnote-ref-3)
4. Ce type de projet comprend par exemple les projets portant sur le gaz de décharge ou ceux visant à éviter les émissions de méthane dans les stations d’épuration. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ce type de projet comprend les installations de méthanisation qui obtiennent des attestations exclusivement pour l’évitement des rejets de méthane. [↑](#footnote-ref-5)
6. Ce type de projet comprend les projets où le biochar est utilisé comme engrais [↑](#footnote-ref-6)
7. Ce type de projet comprend les projets où le biochar est utilisé comme matériau de construction [↑](#footnote-ref-7)
8. Dans la suite du document, le terme « réductions d’émissions » comprend également l’augmentation du stockage de carbone. Ceci n’est pas précisé à chaque fois afin de faciliter la lecture, sauf en cas de différence de traitement. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les aides financières sont des avantages monnayables accordés à des bénéficiaires étrangers à l’administration fédérale afin d’assurer ou de promouvoir la réalisation d’une tâche que l’allocataire a décidé d’assumer. Les avantages monnayables peuvent prendre notamment les formes suivantes : prestations pécuniaires à fonds perdu, conditions préférentielles consenties lors de prêts, cautionnements ainsi que prestations en nature et services accordés à titre gracieux ou à des conditions avantageuses (art. 3, al. 1, de la [loi sur les subventions](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1991/857_857_857/fr), RS 616.1) [↑](#footnote-ref-9)
10. Cf. p. ex. « [2e Newsletter sur la compensation des émissions de CO2, 20.08.2014](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/newsletter/compensation/02-newsletter.html%20)», rubrique « Compléments » [↑](#footnote-ref-10)
11. *Veuillez indiquer les réductions d’émissions attendues au total sur une année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Si la mise en œuvre du projet/programme ne débute pas un 1er janvier, le nombre de mois comptabilisés pour la première et la dernière année civile doit alors être de douze au total (celui pris en compte pour chacune de ces années étant inférieur à douze).*

    *Seulement les années comprises dans la période de crédit considérée par ce rapport doivent apparaître dans le tableau.* [↑](#footnote-ref-11)
12. *Indiquer les valeurs relatives au projet concerné inclus dans un programme ainsi qu’une estimation des valeurs de l’ensemble du programme. Pour les programmes, dupliquer le tableau.*  [↑](#footnote-ref-12)
13. *Copier le bloc pour chaque paramètre utilisé dans le cadre du suivi. Au besoin, fournir des documents plus détaillés à l’annexe A5.* [↑](#footnote-ref-13)
14. *Copier le bloc pour chaque paramètre utilisé dans le cadre du suivi. Au besoin, fournir des documents plus détaillés à l’annexe A5.* [↑](#footnote-ref-14)
15. *Copier le bloc pour chaque paramètre utilisé dans le cadre du suivi. Au besoin, fournir des documents plus détaillés à l’annexe A5.* [↑](#footnote-ref-15)
16. *Copier le bloc pour chaque facteur d’influence utilisé dans le cadre du suivi. Au besoin, fournir des documents plus détaillés sur le suivi à l’annexe A5.* [↑](#footnote-ref-16)